

ÉVALUATION DU RISQUE CARDIOVASCULAIRE DANS UNE ENTREPRISE DU BTP



Abygaëlle COGNAUT – Toxicologue industrielle – Ardennes Santé Travail – Charleville-Mézières

Béatrice HAMDAN – Infirmière Santé Travail – Ardennes Santé Travail – Charleville-Mézières

Dr Claude MAHAU – Médecin du travail – Ardennes Santé Travail – Charleville-Mézières

Sylvain RICHET – Directeur – Ardennes Santé Travail – Charleville-Mézières

Éléments de contexte :

Créée en 1960, l'entreprise Urano est une entreprise familiale spécialisée dans le secteur des travaux routiers et du terrassement grande masse. Initialement une TPE n'employant qu'une personne, elle regroupe aujourd'hui plus de 300 collaborateurs, dont un nombre conséquent de chauffeurs et de conducteurs d'engins. En raison de leur activité, ces métiers sont soumis à des horaires de travail atypiques et réalisent de nombreux déplacements éloignés.

Depuis octobre 2014, le suivi de l'état de santé des salariés de cette entreprise est assuré par le Dr Claude Mahau, médecin du travail. Mme Béatrice Hamdan, infirmière diplômée d'état en santé travail (IDEST), est en charge de la réalisation de certains examens complémentaires et de la réalisation d'entretiens infirmiers en santé travail sur une partie de l'effectif.

Origine de la demande :

En 2012, l'entreprise recense plusieurs accidents cardiaques inquiétants chez des chauffeurs poids lourds en déplacement. Au vue de la moyenne d'âge croissante de ses salariés (38 ans d'âge moyen en 2015) et poussé par la volonté de veiller à la santé de ses salariés, au-delà de la simple obligation réglementaire, le chef d'entreprise souhaite organiser une campagne de prévention des risques cardio-vasculaires (RCV). Début 2015, il sollicite ainsi la direction d'Ardennes Santé Travail à ce sujet.

Le Dr Mahau missionne alors l'IDEST pour proposer une intervention adaptée. En effet, les maladies cardio-vasculaires, qu'elles soient maladies coronariennes ou accidents vasculaires cérébraux (AVC), ont un impact non négligeable en matière de Santé Publique puisqu'elles sont, d'après la Fondation pour la Recherche Médicale, la deuxième cause de mortalité dans notre pays. Cette demande s'inscrit ainsi pleinement dans nos missions en tant qu'acteur de santé publique.

A l'occasion de la mise à jour de la fiche d'entreprise, une rencontre avec le service des Ressources Humaines est organisée afin de préciser cette demande. Pilotée par le médecin du travail, une action de dépistage des risques cardiovasculaires est ainsi planifiée courant 2016. La réalisation d'une campagne de sensibilisation sur ce sujet est évoquée ; ce qui permettra de mettre en évidence des organisations et des habitudes de vie en lien avec leurs pratiques professionnelles délétères pour leur santé.

Méthodologie :

Cette action s'est déroulée en plusieurs étapes :

- **Ciblage de population** : sur la base du volontariat, l'action est proposée aux salariés de plus de 35 ans occupant des postes contraignants physiquement (maçons, manœuvres, conducteurs d'engins...).



Pour contacter l'auteur de cette communication : beatrice.hamdan@ast08.fr

- ▶ **Choix des examens à réaliser dans le cadre du dépistage des RCV** : Au regard de la bibliographie existante sur le sujet, et notamment le rapport de synthèse publié par l'ANAES en 2004, le type de données recueillies a été déterminé de manière à mettre en évidence certains facteurs de risques cardio-vasculaires, à savoir :
 - des facteurs de risques définis comme majeurs : âge, hypertension artérielle (HTA), dyslipidémie, tabagisme, diabète ;
 - des facteurs de risques dits prédisposants (augmentant le RCV lorsqu'ils sont associés aux facteurs de risques majeurs) : antécédents familiaux de maladies cardio-vasculaires, surpoids, état de stress, sédentarité.

Les examens retenus sont donc la réalisation d'un électrocardiogramme (ECG), d'un bilan sanguin à jeun, le recueil de données biométriques (poids/taille), la prise de tension artérielle au repos, le recueil de données individuelles (âge, sédentarité, tabagisme, état de stress, pathologie existante avec traitement éventuel) et des antécédents familiaux.

- ▶ **Contact avec un prestataire extérieur** : Il est décidé de confier la réalisation des bilans sanguins à un laboratoire extérieur capable de mettre à disposition un préleveur et le matériel de prélèvements nécessaires.
- ▶ **Planification effective de l'action** : Une nouvelle réunion est organisée avec le service RH de l'entreprise. A l'issue de cette rencontre, et dans le but de s'adapter au rythme de travail de l'entreprise et aux horaires de travail des salariés, il est décidé que les salariés volontaires seraient reçus en deux temps (de préférence le lundi matin, la semaine en fin de journée ou le vendredi en fin d'après-midi). Le dépistage est ainsi organisé par l'intermédiaire d'un premier entretien avec l'IDEST à raison de 30 min par salarié (recueil de données personnels et réalisation des examens complémentaires), et d'un prélèvement sanguin réalisé à jeun dans un second temps par le laboratoire partenaire.
- ▶ L'entreprise est en charge de l'organisation des sessions de dépistage et de la convocation du personnel. Elle met également à disposition de l'IDEST des locaux et équipements adaptés à la réalisation de cette action dans le respect de la confidentialité et des règles d'hygiène (pièce isolée, lits, points d'eau...).
- ▶ **Conditions d'orientation** : En partenariat avec le médecin du travail, il est décidé que l'IDEST pourra, à la suite des sessions de dépistage et/ou après retour des résultats sanguins :
 - Orienter rapidement le salarié auprès du médecin du travail ;
 - Orienter immédiatement le salarié auprès de son médecin traitant ou des services d'urgence en cas de situation alarmante.

La décision d'orientation vers le médecin traitant dépend des résultats des examens complémentaires mais aussi des critères plus subjectifs issus des échanges avec le salarié.

- ▶ **Restitution des résultats** : Dans le respect du secret médical, tous les résultats ont été restitués individuellement en visite médicale avec le médecin du travail.
- ▶ **Retour à l'entreprise** : Une restitution sur le déroulé général de l'action et sur la nécessité de mettre en place des actions de sensibilisation de santé publique (alimentation, tabac...) est présentée à l'entreprise.

Actions/Résultats :

En fonction des critères retenus, cette action a été proposée à 152 personnes. 70 d'entre-elles se sont portées volontaires et en ont bénéficiée. L'action s'est ainsi étalée sur plusieurs semaines en raison de la disponibilité des salariés au regard de leur organisation de travail. Au vu de l'intérêt suscité, il a été accepté de recevoir des salariés dont l'âge était inférieur à 35 ans et/ou n'occupant pas de postes physiquement contraignants (administratif, métiers supports notamment).

84 % des personnes reçues étaient des hommes. 88 % avaient plus de 40 ans et 75 % occupaient des postes physiquement contraignants (maçons, ouvriers d'exécution, conducteurs d'engins, chefs de chantier...).

L'analyse des principaux facteurs de risques majeurs relevés met en évidence :

- ▶ une consommation de tabac à hauteur de 43 % de la population reçue ;
- ▶ des bilans lipidiques perturbés chez 30 % des salariés ;
- ▶ une glycémie à jeun élevée chez 22 % d'entre eux ;
- ▶ un chiffre systolique de tension artérielle supérieure à 140 mmHg chez 19 % d'entre eux.

Certains facteurs de risques prédisposants viennent compléter cette analyse :

- ▶ 74 % des salariés reçus sont en surpoids ou en obésité (qu'elle soit modérée, sévère ou morbide) ;
- ▶ 55 % des salariés ne déclarent pas pratiquer une activité physique régulière ;
- ▶ 46 % des salariés expriment un stress au travail ;
- ▶ On relève dans 48 % des cas des antécédents familiaux avérés de risques cardio-vasculaires.

Au total, sur les 70 salariés ayant bénéficié de ce dépistage, 4 ont été orientés vers leur médecin traitant en raison :

- ▶ d'un trouble du rythme cardiaque chez l'un d'entre eux qui a entraîné une hospitalisation en urgence le soir même du dépistage ;
- ▶ de poussées hypertensives pour deux d'entre eux dans des contextes de surpoids ;
- ▶ d'un bilan lipidique très perturbé dans un contexte d'obésité.

Les échanges avec l'IDEST à l'occasion des examens ont également permis de mettre en évidence des habitudes de vie à risque. Ainsi, 7 sessions de sensibilisation, à raison de 10 salariés par groupe, ont été programmées abordant les thèmes de l'alimentation, du tabac, de l'entretien physique...

Bien qu'un bilan précis un an après n'ait pas été effectué, il a été constaté à l'occasion des visites médicales périodiques, une modification des habitudes de vie chez certains salariés, notamment des arrêts tabagiques et des apports alimentaires modifiés accompagnés d'une activité physique plus régulière.

Discussion et conclusions :

La mise en place d'une telle action nécessite, à la fois pour l'entreprise et le service de santé au travail, un investissement important en matière de temps et une parfaite organisation. Le rôle du service RH est primordial pour assurer une bonne communication autour de l'évènement et organiser au mieux la convocation des travailleurs afin de respecter le rythme de l'entreprise et de ne pas trop investir le temps personnel des salariés. L'organisation des examens au sein même de l'entreprise, dans le respect de la confidentialité, facilite grandement leur réalisation et évite le déplacement des salariés au service de santé au travail. La disponibilité de l'IDEST, en dehors des horaires habituels de travail, a rendu cette organisation possible.

Le rôle du médecin du travail et de l'IDEST, en tant que professionnels de santé extérieurs à l'entreprise, est primordial pour lever les inquiétudes et la méfiance des salariés. En effet, au lancement de cette campagne de dépistage, plusieurs d'entre eux se sont interrogés sur l'objectif réel de cette étude et sur les possibles répercussions sur leur avenir professionnel. Les retours d'expérience des premiers salariés reçus ainsi que les différents échanges avec l'IDEST ont permis de dissiper leurs inquiétudes.

Cette campagne a permis le dépistage des facteurs de risques majeurs : HTA, dyslipidémie, diabète, tabagisme. Elle a aussi pris en compte des facteurs de risques prédisposants tels que l'obésité, la sédentarité, le stress. L'étroite collaboration et la relation de confiance entre l'IDEST et le médecin du travail ont permis une prise en charge rapide des personnes le nécessitant. La mise en place de mesures hygiéno-diététiques et la prise en charge thérapeutique par le médecin traitant ont permis d'éviter, limiter ou retarder le développement de maladies cardio-vasculaires.

Dans une démarche de prévention primaire, les séances de sensibilisation par petits groupes ont facilité les échanges et la compréhension des RCV. Bien qu'elles n'aient pas su suscité l'intérêt de tous les salariés présents (manque d'intérêts de certaines personnes, absence de participation...), ces interventions ont favorisé une modification des comportements et des habitudes de vie pour un certains nombres de salariés. La mise en place de sensibilisations plus efficaces de manière à intéresser d'avantage de personnes est un axe d'amélioration à travailler.

Les nombreuses interrogations des salariés montrent leur manque d'informations sur ce sujet et appuie l'importance de notre rôle en tant qu'éducateur à la santé et notre impact en santé publique.

En conclusion, cette action a été ressentie comme positive par tous les acteurs. Elle a également permis de renforcer les liens entre le médecin du travail, l'IDEST, l'entreprise et les salariés. A la demande de certains salariés et de l'entreprise, cette action a été reconduite cette année. Du fait du changement de visage de l'entreprise, avec de nombreuses embauches de salariés plus jeunes, cette nouvelle action s'inscrit d'autant plus dans une démarche de prévention primaire et d'éducation à la santé.